



ABC arbitrage Distribution octobre 2019

Le groupe ABC arbitrage a procédé à la distribution d'un montant de 0,10€ par action ordinaire conformément aux décisions de l'assemblée générale du 14 juin 2019.

Le détachement s'est opéré le 8 octobre 2019 pour une mise en paiement le 10 octobre 2019.

Cette opération a le caractère le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant ne sera donc pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2019 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

Un versement de 0,10€ par action aura eu lieu au mois de décembre 2019 et aura également le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le détachement est prévu le 10 décembre 2019 pour une mise en paiement le 12 décembre 2019.

Les distributions afférentes à l'exercice 2019 sont donc de 0,43€ par action.